



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille seize

Le 13 Avril à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 05 Avril 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE VOTANTS : 24

Objet : Subvention 2016 BIA Aéroclub de Marcillac

Présents : 18

AYMAT Pascale, BOBET Arnaud, BORRELLY Marie Claire, BRUN Jean Paul, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 6

BASTIDE Jacques pouvoir à Sylvain GUINAUDIE, BRIDOUX-MICHEL Nadia pouvoir à Alain TABONE, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie, MANSUY Ludovic pouvoir à Célia MONSEIGNE, PILARD Christophe pouvoir à LAVAUD Véronique, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET

Absents excusés : 2

BOURSEAU Christiane, DUMONT Éric

Absent : 1

GRASSIAN Frédérique

Secrétaire de séance : **Alain TABONE**

Par courrier, l'association Aéroclub de Marcillac Estuaire a sollicité auprès de la Communauté de Communes du Cubzaguais, une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros pour l'année 2016. En 2015, l'aide de la CCC était de 110 €.

Cette subvention est justifiée par l'organisation d'une formation au Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) pour les élèves lycéens et collégiens du secteur nord girondaise et sud

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
18 AVR. 2016
Publié ou notifié
Le : **19 AVR. 2016**
le Président,

charente. Cette opération est organisée par l'aéroclub Marcillac Estuaire grâce aux bénévoles du club, et permet à 90 jeunes (dont 10 du Cubzaguais) de découvrir le monde de l'aéronautique, de faire des vols de découverte et de préparer l'examen du BIA.

Cette subvention permettra à l'association de clôturer cette formation 2016, qui a rencontré un succès important.

Sur avis favorable de la commission Services Publics et Animation du Territoire, réunie le 23 mars 2016,

Sur avis favorable du Bureau,

Considérant qu'en séance le Conseil Communautaire a proposé d'aligner le montant de la subvention par jeunes inscrits au BIA résident du Cubzaguais à celui des associations sportives à vocation unique soit 22€

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide de afin :

- d'allouer à l'association Aéro Club de Marcillac Estuaire, à titre exceptionnel, une subvention de fonctionnement d'un montant de 220 € pour l'année 2016
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes et toutes les pièces relatives et nécessaires à la réalisation de ce dossier et notamment la convention de partenariat 2016,

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le : **18 AVR. 2016**

Publiée le : **19 AVR. 2016**

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 14 Avril 2016.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :

18 AVR. 2016

Publié ou notifié

Le :

19 AVR. 2016

Le Président,

A.DUMAS.

le Président,

